

LCF MILLESIMA AVRIL 2014

FONDS COMMUN DE PLACEMENT
CONFORME AUX NORMES EUROPEENNES

PROSPECTUS SIMPLIFIE

PARTIE A STATUTAIRE

PRESENTATION SUCCINCTE

<u>Dénomination</u>	: LCF MILLESIMA AVRIL 2014
<u>Forme juridique</u>	: Fonds Commun de Placement de droit français
<u>Société de gestion</u>	: EdRIM GESTION
<u>Déléataire de la gestion comptable</u>	: CACEIS FASTNET
<u>Déléataire de la gestion administrative</u>	: EDMOND DE ROTHSCHILD INVESTORS ASSISTANCE
<u>Durée d'existence prévue</u>	: 99 ans à compter de la création du FCP
<u>Dépositaire</u>	: LA COMPAGNIE FINANCIERE EDMOND DE ROTHSCHILD BANQUE
<u>Commissaire aux Comptes</u>	: Cabinet SELLAM
<u>Commercialisateur</u>	: EdRIM SOLUTIONS

INFORMATIONS CONCERNANT LES PLACEMENTS ET LA GESTION

- **Classification :**
Obligations et autres titres de créances libellés en Euro.
- **Objectif de Gestion :**
LCF Millésima Avril 2014 a pour objectif d'offrir sur une période moyenne de 5 ans, une performance supérieure à celle d'une OAT de maturité Avril 2014. Ce rendement sera obtenu à partir des opportunités offertes actuellement par les titres obligataires émis en Euro, d'entreprises industrielles et financières dont la qualité de signature au moment de l'investissement est comprise entre les notes AAA/Aaa et BBB-/Baa3 (notation Standard & Poors ou équivalent).
- **Indicateur de référence :**
A titre indicatif, la performance du fonds peut être comparée à celle d'une OAT d'échéance avril 2014.
OAT échéance avril 2014 : Les Obligations Assimilables du Trésor (OAT) sont des titres de dettes émis par l'Etat français. Dès lors, elles portent la meilleure signature du marché et constituent la référence pour le taux de l'argent sans risque.

➤ **Stratégie d'investissement :**

La stratégie mise en œuvre vise à créer un portefeuille représentatif des anticipations de l'équipe obligataire d'EdRIM GESTION sur les marchés de crédit *Investment Grade* des pays membres de l'OCDE, de l'Espace Economique Européen ou de la Communauté Européenne.

Le gérant s'attachera à sélectionner les émissions les plus attrayantes afin de maximiser le couple rendement/risque du portefeuille. Les titres ayant vocation à être conservés jusqu'à leur maturité, le portefeuille présentera une certaine stabilité dans son allocation, celle-ci pouvant toutefois faire l'objet d'ajustements destinés à traduire les convictions de l'équipe de gestion.

L'objectif du gérant sera de constituer un portefeuille obligataire de maturité moyenne approchant avril 2014. La majeure partie des lignes investies auront des échéances comprises entre avril 2013 et avril 2016.

Pour la réalisation de l'objectif de gestion, la stratégie combinera avant tout une approche sectorielle déclinée à travers un processus *Top Down* (descendant) et une analyse crédit destinée à sélectionner les émetteurs les plus attractifs au travers d'un processus *Bottom Up* (ascendant).

- Approche *Top Down*

L'approche *Top Down* repose avant tout sur une analyse macroéconomique des différents secteurs ou pays (membres de l'OCDE, de l'Espace Economique Européen ou de la Communauté Européenne) explorés dans le cadre de l'allocation du portefeuille. Elle aboutit à la détermination de scénarios de marché définis à partir des anticipations de l'équipe de gestion.

Cette analyse permet notamment de définir :

- le degré d'exposition aux différents secteurs économiques au sein de la poche émetteurs privés. Celui-ci sera déterminé de manière à conserver une certaine diversification.
- la répartition entre les différentes notations au sein de la catégorie *Investment Grade*.

- Approche *Bottom Up*

Ce processus vise à identifier, au sein d'un même secteur, les émetteurs présentant une valeur relative supérieure aux autres et apparaissant ainsi comme les plus attractifs.

Le mode de sélection des émetteurs repose sur une analyse fondamentale de chaque société.

L'analyse fondamentale s'articule autour de l'évaluation de critères précis tels que :

- la lisibilité de la stratégie de l'entreprise,
- sa santé financière (régularité des Cash Flows à travers différents cycles économiques, capacité à honorer ses dettes...)

Au sein de l'univers des émetteurs sélectionnés, le choix des expositions se fera en fonction de caractéristiques telles que la notation de l'émetteur, la liquidité des titres ou leur maturité. La maturité globale du portefeuille sera définie puis ajustée en cours de vie de manière à correspondre à l'horizon d'investissement souhaité.

Le gérant pourra adopter des stratégies visant principalement à anticiper ou à protéger le FCP contre les risques de défaillance d'un ou plusieurs émetteurs ou visant à exposer le portefeuille aux risques de crédit d'émetteurs. Ces stratégies seront mises en place notamment par l'achat ou la vente de protections par le biais de dérivés de crédit, sur mono-entité de référence « Credit Default Swap » ou multi-émetteurs de type indices (iTraxx) .

Il pourra également mettre en place des stratégies visant à diminuer les risques de change et/ou à gérer le risque de taux par l'utilisation d'instruments financiers à termes et notamment futures, options, contrats à terme ou swap.

L'exposition du fonds résultant de l'utilisation des instruments financiers à terme et des instruments financiers en direct ne pourra excéder 200 % de l'actif net.

A l'issue de l'orientation de gestion, le fonds optera soit pour une nouvelle stratégie d'investissement, soit pour la dissolution, soit fera l'objet d'une fusion avec un autre OPCVM après agrément de l'AMF.

Le fonds présentera une sensibilité au taux d'intérêt pouvant fluctuer entre 0 et 6.

- Exposition au marché actions

Le fonds pourra être exposé au marché actions au travers d'achats éventuels d'obligations convertibles présentant les caractéristiques d'un titre de taux : de 0 à 10% de l'actif net.

- Devises

L'exposition résiduelle, après couverture, à toutes autres devises que l'Euro sera non significative.

➤ **Actifs en portefeuille**

- **Titres de créance et instruments du marché monétaire (de 0 à 100% de l'actif net dont 100% maximum en titres directs)**

Pour la réalisation de l'objectif de gestion, le portefeuille pourra être investi jusqu'à 100% en dette privée ou publique.

Le portefeuille sera limité à l'achat de titres présentant une notation long terme (Notation Standard and Poor's ou équivalent) minimum de BBB-. Cependant, dans le cas d'une dégradation de la qualité d'un émetteur déjà présent dans le portefeuille, le titre devenu « High Yield » pourra être conservé dans le portefeuille.

- **OPCVM et fonds d'investissements (jusqu'à 10% de l'actif net)**
 OPCVM français ou européens coordonnés de classification monétaire ou obligataire
 Ces OPCVM pourront être gérés par la société de gestion ou par une société liée.
- **Instruments dérivés (dans la limite globale hors bilan de 100% de l'actif net)** Le FCP pourra intervenir sur des instruments dérivés négociés sur les marchés réglementés, organisés ou de gré à gré dans le but de :
 - couvrir le portefeuille contre certains risques (taux, crédit, change)
 - s'exposer aux risques de taux
 - reconstituer une exposition synthétique à des actifs et des risques (taux, crédit)
 - augmenter l'exposition au marché

La somme de l'exposition sur ces instruments financiers, marchés, taux et/ou à certains de leurs paramètres ou composantes résultant de l'utilisation des instruments financiers à terme et des instruments financiers en direct ne pourra excéder 200 % de l'actif.

- **Titres intégrant des dérivés (jusqu'à 100% de l'actif net)**

Le FCP pourra utiliser des titres intégrant des dérivés dans la limite de 100% de l'actif net. La stratégie d'utilisation des titres intégrant les dérivés est la même que celle décrite pour l'utilisation des instruments dérivés.

- **Opérations d'acquisition et cession temporaires de titres**

Les opérations d'acquisition et de cession temporaire de titres seront réalisées conformément au Code Monétaire et financier. Elle seront réalisées dans le cadre de la gestion de trésorerie et/ou de l'optimisation des revenus de l'OPCVM.

Les opérations consisteront en emprunts d'espèces, prises et mises en pensions, prêts et emprunt de titres.

Les opérations de cession temporaire de titres (prêts de titres, mises en pension) pourront être réalisées jusqu'à 100% de l'actif du FCP.

Les opérations d'acquisition temporaire de titres (emprunts de titres, prises en pension de titres) pourront être réalisées jusqu'à 10% de l'actif du FCP. Cette limite peut être portée à 100% dans le cas de prises en pensions contre espèces, à condition que les instruments financiers pris en pension ne fassent l'objet d'aucune opération de cession.

Pour calculer le ratio d'engagement du fonds, la société de gestion a opté pour la méthode de l'approximation linéaire.

Une description plus détaillée de la stratégie et des actifs utilisés figure dans la note détaillée.

➤ **Garantie ou protection**

Néant. L'OPCVM n'offrant pas de garantie, le capital investi pourrait être amené à ne pas être restitué en raison des fluctuations de marché.

➤ **Profil de risque :**

Votre argent sera principalement investi dans des instruments financiers sélectionnés par la société de gestion. Ces instruments connaîtront les évolutions et les aléas du marché.

Les facteurs de risque exposés ci-dessous ne sont pas limitatifs. Il appartient à chaque investisseur d'analyser le risque inhérent à un tel investissement et de forger sa propre opinion indépendamment du Groupe EDMOND DE ROTHSCHILD, en s'entourant, au besoin, de conseils spécialisés afin de s'assurer notamment de l'adéquation de cet investissement à sa situation financière et juridique ainsi qu'à son horizon d'investissement.

Les principaux risques auxquels le souscripteur est exposé sont les suivants :

▪ **Risque de crédit**

En cas d'évènement de crédit (par exemple écartement significatif de la marge de rémunération d'un émetteur par rapport à une obligation d'Etat de même maturité), de défaillance ou de dégradation de la qualité des émetteurs d'obligations (par exemple la baisse de leur notation), la valeur des titres de créance dans lesquels est investi le FCP pourra baisser.

Dans le cas d'une dégradation de la qualité d'un émetteur noté minimum BBB- et déjà présent dans le portefeuille, le fonds peut être amené à être investi dans des émissions de pays ou de sociétés notés dans la catégorie spéculative par l'agence notation Standard & Poor's (<BBB-) ou équivalent.

Cet OPCVM doit être considéré comme en partie spéculatif et s'adressant plus particulièrement à des investisseurs conscients des risques inhérents aux investissements dans des titres dont la notation est basse ou inexistante.

▪ **Risque de taux**

Une hausse des taux peut impacter négativement la performance pendant une période non définie ; de même, en cas de sensibilité négative du portefeuille, une baisse des taux peut impacter négativement la performance pendant une période non définie. Ces phénomènes peuvent entraîner une baisse de la valeur liquidative.

La sensibilité aux taux d'intérêt du FCP peut fluctuer entre 0 et 6.

▪ **Risque de perte en capital**

L'OPCVM ne bénéficie d'aucune garantie ni protection, il se peut donc que le capital initialement investi ne soit pas intégralement restitué.

▪ **Risque lié à la gestion discrétionnaire**

Pour les OPCVM monétaires et obligataires, la gestion discrétionnaire repose sur l'anticipation de l'évolution des marchés de taux et de crédit notamment de l'anticipation des courbes de taux et de l'anticipation du risque crédit des émetteurs. Il existe un risque que la société de gestion anticipe mal ces évolutions et n'investisse pas dans les sociétés les plus performantes, ce qui peut entraîner une baisse de la valeur liquidative.

▪ **Risque de contrepartie**

Le risque de contrepartie résulte du recours par le FCP à des instruments financiers à terme qui sont négociés de gré à gré, et/ou à des opérations d'acquisitions et de cessions temporaires de titres. Ces opérations exposent potentiellement le FCP à un risque de

défaillance de l'une des contreparties, ce qui peut entraîner une baisse de la valeur liquidative.

▪ **Risque lié à l'engagement sur des instruments financiers à terme**

Le FCP peut avoir recours à des instruments financiers à terme dans la limite d'une fois son actif. Le FCP pourra ainsi s'exposer jusqu'à 100 % de son actif, à tout marché, actif, indice et instrument ou paramètre économique et/ou financier, ce qui pourra induire un risque de baisse de la valeur liquidative du FCP plus significative et rapide que celle des marchés sur lesquels le FCP est investi.

Le détail des risques mentionnés dans cette rubrique sont explicités et détaillés dans la note détaillée.

➤ **Souscripteurs concernés et profil de l'investisseur type :**

- Parts C : Tous souscripteurs
- Parts D : Tous souscripteurs
- Parts A : Tous souscripteurs
- Parts B : Tous souscripteurs

Ce fonds s'adresse à tous souscripteurs et plus particulièrement à des investisseurs qui souhaitent optimiser leurs placements obligataires par le biais d'une diversification au travers d'un portefeuille destiné à générer un rendement régulier supérieur aux emprunts d'états français sur la durée de placement recommandée.

. Durée de placement recommandée : jusqu'au 30 avril 2014

INFORMATIONS SUR LES FRAIS, COMMISSIONS ET LA FISCALITE

➤ **Frais et commissions :**

- Commissions de souscription et de rachat :
Les commissions de souscription et de rachat viennent augmenter le prix de souscription payé par l'investisseur ou diminuer le prix de remboursement. Les commissions acquises à l'OPCVM servent à compenser les frais supportés par l'OPCVM pour investir ou désinvestir les avoirs confiés. Les commissions non acquises reviennent à la société de gestion, au commercialisateur, etc.

Frais à la charge de l'investisseur, prélevés lors des souscriptions et des rachats	Assiette	Taux barème
Commission de souscription non acquise au FCP	Valeur Liquidative x Nombre de parts	4 % TTC maximum
Commission de souscription acquise au FCP		1% à compter du 03/06/2009
Commission de rachat non acquise au FCP	Valeur Liquidative x Nombre de parts	Néant
Commission de rachat acquise au FCP		1% jusqu'au 16/04/2010

Cas d'exonération : si une demande de souscription est concomitante avec un ordre de rachat provenant du même investisseur pour un montant ou une quantité égal(e) ou inférieur(e) et effectué sur la base de la même valeur liquidative, aucune commission de souscription ne sera appliquée.

- **Frais de fonctionnement et de gestion** :

Ces frais recouvrent tous les frais facturés directement à l'OPCVM, à l'exception des frais de transaction. Les frais de transaction incluent les frais d'intermédiation (courtage, taxes locales, etc..) et la commission de mouvement, le cas échéant, qui peut être perçue notamment par le dépositaire et la société de gestion.

Aux frais de fonctionnement et de gestion peuvent s'ajouter :

- des commissions de surperformance. Celles-ci rémunèrent la société de gestion dès lors que l'OPCVM a dépassé ses objectifs. Elles sont donc facturées à l'OPCVM ;
- des commissions de mouvement facturées à l'OPCVM ;
- une part du revenu des opérations d'acquisition et cession temporaires de titres.

Pour plus de précisions sur les frais effectivement facturés à l'OPCVM, se reporter à la partie B du prospectus simplifié.

Frais facturés à l'OPCVM	Assiette	Taux barème	
		Parts C et D	Parts A et B
Frais de fonctionnement et de gestion TTC (incluant tous les frais hors frais de transaction, de surperformance et frais liés aux investissements dans des OPCVM ou fonds d'investissement)	Actif net du FCP	0,90% TTC* maximum (ces frais sont directement imputés au compte de résultat du FCP))	0,30% TTC* maximum (ces frais sont directement imputés au compte de résultat du FCP)
Commission de surperformance (*)	Actif net du FCP	Néant	Néant
Prestataires percevant des commissions de mouvement : Le dépositaire : entre 0% et 50% La Société de Gestion : entre 50% et 100%	Sur le montant de la transaction	Néant	Néant

* TTC = toutes taxes incluses.

Dans cette activité, la Société de Gestion n'a pas optée pour la TVA.

➤ **Régime fiscal** :

- **Fiscalité de l'OPCVM** : Les FCP étant des copropriétés, ils sont exclus de plein droit du champ d'application de l'impôt sur les sociétés et sont dits transparents.
- **Eligibilité** (P.E.A., D.S.K., etc.) : Néant.
- **Directive Epargne** : OPCVM pouvant être investi à plus de 40 % en créances et produits assimilés.

Selon votre régime fiscal, les plus-values et revenus éventuels liés à la détention de parts de l'OPCVM peuvent être soumis à taxation. Nous vous conseillons de vous renseigner à ce sujet auprès du commercialisateur de l'OPCVM

INFORMATIONS D'ORDRE COMMERCIAL

➤ **Conditions de souscription et de rachat :**

- Conditions de souscription et de rachats :

Les demandes de souscriptions et de rachats sont centralisées tous les jours avant 11 heures, auprès de LA COMPAGNIE FINANCIÈRE EDMOND DE ROTHSCHILD BANQUE et sont exécutées en millièmes de part sur la base de la valeur liquidative datée du jour ouvré suivant.

- Possibilités prévues de limiter ou d'arrêter les souscriptions :

De façon définitive :

- Actifs atteignant 200 M€

Le fonds cessera d'émettre de nouvelles parts le lendemain du jour où son actif dépassera 200 M€ Il sera alors fermé à toute souscription. Les porteurs seront alors informés via un communiqué public dans un quotidien économique de diffusion générale.

- Valeur liquidative d'origine :
 - Parts C : 1 000 €
 - Parts D : 1 000 €
 - Parts A : 500 000 €
 - Parts B : 500 000 €

- Montant minimum initial de souscription :
 - Parts C : 1 part
 - Parts D : 1 part
 - Parts A : 1 part
 - Parts B : 1 part

- Montant minimum des souscriptions ultérieures : un millième de part

- Modalités de passage d'une catégorie de parts vers une autre : sous réserve d'en respecter les conditions d'accès, la décision du porteur de passer d'une catégorie de parts vers une autre catégorie de parts s'analyse en une opération :
 - dans un premier temps de vente d'une ou plusieurs parts détenues dans la catégorie d'origine ;
 - et dans un second temps de souscription d'une ou plusieurs parts de la catégorie nouvelle.

Par conséquent cette décision du porteur de parts pourra être de nature à générer une plus value de cession de valeurs mobilières soumise à imposition.

- Adresse de l'organisme désigné pour recevoir les souscriptions et les rachats :

LA COMPAGNIE FINANCIERE EDMOND DE ROTHSCHILD BANQUE
47 rue du Faubourg Saint-Honoré – 75401 PARIS CEDEX 08

- Lieu et mode de publication de la valeur liquidative :

EdRIM Gestion
47 rue du Faubourg Saint-Honoré – 75401 PARIS CEDEX 08

➤ **Date de clôture de l'exercice :**

Le jour de la dernière valeur liquidative du mois de mars.

Date de clôture du premier exercice : le jour de la dernière valeur liquidative du mois de mars 2010.

➤ **Affectation des revenus :**

Parts C : Capitalisation

Parts D : Distribution

Parts A : Capitalisation

Parts B : Distribution

➤ **Date et périodicité de calcul de la valeur liquidative :**

Quotidienne, à l'exception des jours fériés et des jours de fermeture des marchés français (calendrier officiel d'EURONEXT PARIS S.A.).

➤ **Devise de libellé des parts :**

Euro.

Type de Parts	Code ISIN	Affectation du résultat	Devise	Montant minimum initial de souscription	Souscripteurs concernés
Parts A	FR0010706721	Capitalisation	Euro	1 part	Tous souscripteurs
Parts B	FR0010716878	Distribution	Euro	1 part	Tous souscripteurs
Parts C	FR0010716886	Capitalisation	Euro	1 part	Tous souscripteurs
Parts D	FR0010716894	Distribution	Euro	1 part	Tous souscripteurs

➤ **Date de création :**

Cet OPCVM a été agréé par l'AUTORITE DES MARCHES FINANCIERS le 3 février 2009 Il a été créé le 10 février 2009.

INFORMATIONS SUPPLEMENTAIRES

Le prospectus complet de l'OPCVM et les derniers documents annuels et périodiques sont adressés dans un délai d'une semaine sur simple demande écrite du porteur auprès de la société de gestion :

EdRIM Gestion

47 rue du Faubourg Saint-Honoré – 75401 PARIS CEDEX 08.

Téléphone : 33 (0) 1 40 17 25 25

Les équipes commerciales d'EdRIM SOLUTIONS Services sont à votre disposition pour toute information ou question relative au FCP au siège social de la société.

Département commercial EdRIM SOLUTIONS

Siège social : 47 rue du Faubourg Saint-Honoré – 75008 Paris

Adresse postale : 47 rue du Faubourg Saint-Honoré – 75401 Paris Cedex 08

Téléphone : 33 (0) 1 40 17 27 04 e-mail : edrim_information@lcf.fr

Télécopie : 33 (0) 1 40 17 23 67 site internet : www.edrim.fr

Date de publication du prospectus : 8 août 2011

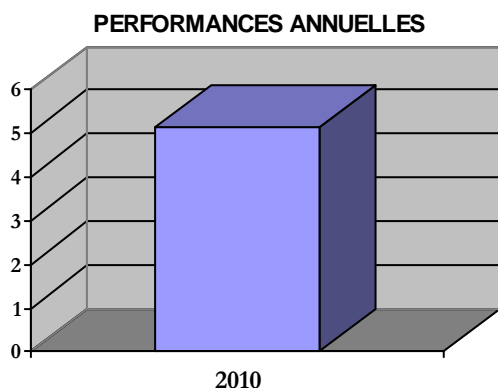
Le site de l'AMF (www.amf-france.org) contient des informations complémentaires sur la liste des documents réglementaires et l'ensemble des dispositions relatives à la protection des investisseurs.

Le présent prospectus simplifié doit être remis aux souscripteurs préalablement à la souscription.

PARTIE B STATISTIQUE

Cette partie contient des renseignements statistiques sur les performances du FCP, sur le niveau effectif des frais prélevés et sur les transactions réalisées avec des parties liées à la société de gestion.

PERFORMANCES DE L'OPCVM AU 31 DECEMBRE 2010 – PART A LA DEVISE DE COMPTABILITE DES PARTS EST L'EURO



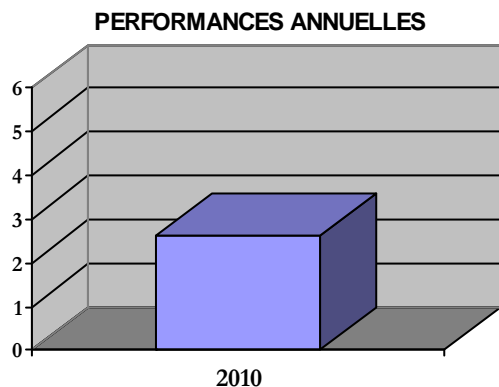
Performances annualisées	1 an	3 ans	5 ans
OPCVM	5,13%	-	-
OAT 04/25/14	1,14%	-	-

AVERTISSEMENT ET COMMENTAIRES

Les performances passées ne préjugent pas des performances futures. Elles ne sont pas constantes dans le temps.

Les calculs de performance sont réalisés coupons nets réinvestis

PERFORMANCES DE L'OPCVM AU 31 DECEMBRE 2010 - PART B LA DEVISE DE COMPTABILITE DE LA PART EST L'EURO



Performances annualisées	1 an	3 ans	5 ans
OPCVM	5,13%	-	-
OAT 04/25/14	1,14%	-	-

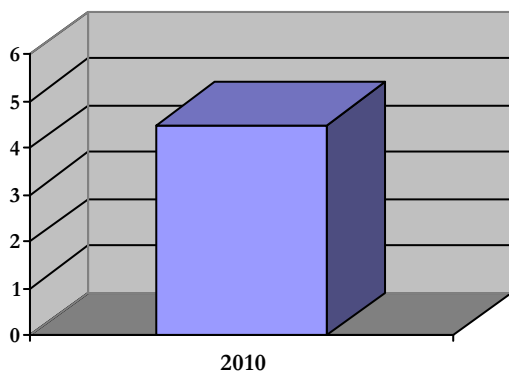
AVERTISSEMENT ET COMMENTAIRES

Les performances passées ne préjugent pas des performances futures. Elles ne sont pas constantes dans le temps.

Les calculs de performance sont réalisés coupons nets réinvestis

PERFORMANCES DE L'OPCVM AU 31 DECEMBRE 2010 – PART C
LA DEVISE DE COMPTABILITE DES PARTS EST L'EURO

PERFORMANCES ANNUELLES



Performances annualisées	1 an	3 ans	5 ans
OPCVM	4,50%	-	-
OAT 04/25/14	1,14%	-	-

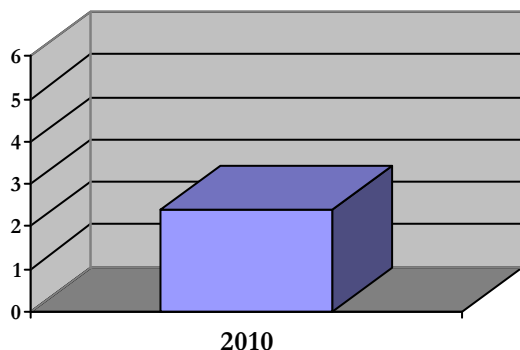
AVERTISSEMENT ET COMMENTAIRES

Les performances passées ne préjugent pas des performances futures. Elles ne sont pas constantes dans le temps.

Les calculs de performance sont réalisés coupons nets réinvestis

PERFORMANCES DE L'OPCVM AU 31 DECEMBRE 2010 - PART D
LA DEVISE DE COMPTABILITE DE LA PART EST L'EURO

PERFORMANCES ANNUELLES



Performances annualisées	1 an	3 ans	5 ans
OPCVM	4,50%	-	-
OAT 04/25/14	1,14%	-	-

AVERTISSEMENT ET COMMENTAIRES

Les performances passées ne préjugent pas des performances futures. Elles ne sont pas constantes dans le temps.

Les calculs de performance sont réalisés coupons nets réinvestis

**PRESENTATION DES FRAIS FACTURES A L'OPCVM AU COURS DU DERNIER EXERCICE CLOS LE 31 MARS 2011
- PART A**

Frais de fonctionnement et de gestion	0,30%	
Coût induit par l'investissement dans d'autres OPCVM ou fonds d'investissement	-	
Ce coût se détermine à partir :		
des coûts liés à l'achat d'OPCVM et fonds d'investissement		-
déduction faite des rétrocessions négociées par la société de gestion de l'OPCVM investisseur		-
Autres frais facturés à l'OPCVM	-	
Ces autres frais se décomposent en :		
commission de surperformance		-
commissions de mouvement		-
Total facturé à l'OPCVM au cours du dernier exercice clos	0,30%	

**PRESENTATION DES FRAIS FACTURES A L'OPCVM AU COURS DU DERNIER EXERCICE CLOS LE 31 MARS 2011
- PART B**

Frais de fonctionnement et de gestion	0,30%	
Coût induit par l'investissement dans d'autres OPCVM ou fonds d'investissement	-	
Ce coût se détermine à partir :		
des coûts liés à l'achat d'OPCVM et fonds d'investissement		-
déduction faite des rétrocessions négociées par la société de gestion de l'OPCVM investisseur		-
Autres frais facturés à l'OPCVM	-	
Ces autres frais se décomposent en :		
commission de surperformance		-
commissions de mouvement		-
Total facturé à l'OPCVM au cours du dernier exercice clos	0,30%	

**PRESENTATION DES FRAIS FACTURES A L'OPCVM AU COURS DU DERNIER EXERCICE CLOS LE 31 MARS 2011
- PART C**

Frais de fonctionnement et de gestion	0,90%	
Coût induit par l'investissement dans d'autres OPCVM ou fonds d'investissement	-	
Ce coût se détermine à partir :		
des coûts liés à l'achat d'OPCVM et fonds d'investissement		-
déduction faite des rétrocessions négociées par la société de gestion de l'OPCVM investisseur		-
Autres frais facturés à l'OPCVM	-	
Ces autres frais se décomposent en :		
commission de surperformance		-
commissions de mouvement		-
Total facturé à l'OPCVM au cours du dernier exercice clos	0,90%	

**PRESENTATION DES FRAIS FACTURES A L'OPCVM AU COURS DU DERNIER EXERCICE CLOS LE 31 MARS 2011
- PART D**

Frais de fonctionnement et de gestion	0,90%	
Coût induit par l'investissement dans d'autres OPCVM ou fonds d'investissement	-	
Ce coût se détermine à partir :		
des coûts liés à l'achat d'OPCVM et fonds d'investissement		-
déduction faite des rétrocessions négociées par la société de gestion de l'OPCVM investisseur		-
Autres frais facturés à l'OPCVM	-	
Ces autres frais se décomposent en :		
commission de surperformance		-
commissions de mouvement		-
Total facturé à l'OPCVM au cours du dernier exercice clos	0,90%	

Les frais de fonctionnement et de gestion :

Ces frais recouvrent tous les frais facturés directement à l'OPCVM, à l'exception des frais de transactions et le cas échéant de la commission de sur performance. Les frais de transaction incluent les frais d'intermédiation (courtage, taxes locales,..) et la commission de mouvement (voir ci-dessous).

Les frais de fonctionnement et de gestion incluent notamment les frais de gestion financière, les frais de gestion administrative et comptable, les frais de dépositaire, de conservation et d'audit.

Coût induit par l'achat d'OPCVM et/ou de fonds d'investissement :

Certains OPCVM investissent dans d'autres OPCVM ou dans des fonds d'investissement de droit étranger (OPCVM cibles). L'acquisition et la détention d'un OPCVM cible (ou d'un fonds d'investissement) font supporter à l'OPCVM acheteur deux types de coûts évalués ici :

- des commissions de souscription/rachat. Toutefois la part de ces commissions acquises à l'OPCVM cible est assimilée à des frais de transaction et n'est donc pas comptée ici.
- des frais facturés directement à l'OPCVM cible, qui constituent des coûts indirects pour l'OPCVM acheteur.

Dans certains cas, l'OPCVM acheteur peut négocier des rétrocessions, c'est à dire des rabais sur certains de ces frais. Ces rabais viennent diminuer le total des frais que l'OPCVM acheteur supporte effectivement.

Autres frais facturés à l'OPCVM :

D'autres frais peuvent être facturés à l'OPCVM. Il s'agit :

- des commissions de surperformance. Celles-ci rémunèrent la Société de Gestion dès lors que l'OPCVM a dépassé ses objectifs.
- des commissions de mouvement. La commission de mouvement est une commission facturée à l'OPCVM à chaque opération sur le portefeuille. Le prospectus complet détaille ces commissions. La Société de Gestion peut en bénéficier dans les conditions prévues en partie A du prospectus simplifié.

L'attention de l'investisseur est appelée sur le fait que ces autres frais sont susceptibles de varier fortement d'une année à l'autre et que les chiffres présentés ici sont ceux constatés au cours de l'exercice précédent.

INFORMATION SUR LES TRANSACTIONS AU COURS DU DERNIER EXERCICE CLOS LE 31 MARS 2011

Frais de transaction sur le portefeuille actions et taux de rotation du portefeuille :

Sans objet au regard de la classification du FCP.

Les transactions entre la société de gestion pour le compte des OPCVM qu'elle gère et les sociétés liées ont représenté sur le total des transactions de cet exercice :

Classes d'actifs	Transactions
Pension livrées	100%
Titres de créance	0%
Obligations	0%